

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1381

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 19 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'expérimentation introduite en commission spéciale sur le diagnostic pré-implantatoire des aneuploïdies.

La démarche des partisans de l'extension du DPI-A est parfaitement respectable.

Au parcours difficile que constitue la procédure de PMA peut s'ajouter la révélation d'une trisomie 21 durant la grossesse. C'est une double peine et une souffrance pour les familles et la communauté médicale. Le plus souvent, la découverte de ce handicap futur au stade du diagnostic-pré natal conduit à la mise en œuvre d'une interruption médicalisée de grossesse (IMG).

Pour autant, nous restons résolument opposés à la mise en place du DPI-A.

D'abord parce que certains couples font le choix de mener cette grossesse à bien. Cette démarche est parfaitement respectable. Nous considérons que c'est à la société tout entière de mieux accepter les différences. C'est notre regard sur le handicap qui doit changer. Tous les membres de la société sont égaux en dignité, quel que soit leur niveau d'autonomie.

Ensuite parce que cette expérimentation n'en est évidemment pas une : si nous franchissons le pas

du DPI-A, il sera impossible de revenir en arrière. Par ailleurs, le DPI ne concerne aujourd'hui que 250 familles par an. En l'étendant aux aneuploïdies, il concernera l'ensemble des personnes en parcours de PMA.

Et quelle sera la prochaine étape ? Pour des raisons d'égalité face aux techniques de procréation, il est parfaitement concevable que les personnes ayant normalement recours à la procréation « naturelle » demandent à avoir accès à cette méthode de tri des embryons.

Cette hypothèse est d'autant plus plausible que le projet de loi supprime le critère d'infertilité médicalement diagnostiquée pour bénéficier d'une PMA.

Quel est en outre le message que nous souhaitons envoyer à tous nos concitoyens atteints de trisomie 21 ? Certaines vies ne vaudraient pas la peine d'être vécues ?

Qu'advient-il par la suite ? Le choix du sexe ? la couleur des yeux ? la taille ? Nous déplorons cette dérive, derrière laquelle pointe le mythe de l'enfant sain, voire de l'enfant parfait.

Le DPI-A interroge sur la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous sommes humains lorsque nous renonçons à franchir certaines limites. Celle-ci ne doit pas être dépassée, sauf à rentrer en contradiction avec nos principes éthiques et nos aspirations à une société plus inclusive.